

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 février 2021

à laquelle étaient présents :

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20210224-04-24022021-DE
Date de télétransmission : 09/03/2021
Date de réception préfecture : 09/03/2021

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme GINDRE représentée par Mme TENENBAUM, Mme HERVIEU représentée par Mme LECOMTE, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (0).

Date de convocation : 18 février 2021.

Délibération n° : 04-2021

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu 2020

Le service social général et gérontologique du Centre Communal d'Action Sociale accompagne et aide les personnes dans leurs démarches administratives afin de permettre l'accès aux droits.

En 2019, près de 12 000 personnes ont été informées et orientées par le service social, parmi celles-ci 4 500 personnes ont bénéficié d'un suivi assuré par l'un des 29 travailleurs sociaux.

En 2020, année particulière s'il en est, l'activité a évolué en trompe l'œil. Elle est globalement stable sur l'année entière en nombre de suivis mais connaît de grandes variations à certaines périodes et pour certains publics.

La situation s'explique du fait notamment d'une concentration des demandes sur les besoins d'urgence durant le premier confinement et d'un recul significatif des sollicitations des personnes âgées.

A l'inverse, le second semestre a vu les sollicitations croître très significativement du côté du service social général avec un nombre d'entretien qui a augmenté de 20 % (passant de 3 600 à 4 300).

Les pratiques ont dû elles aussi évoluer puisque l'entretien téléphonique, jusqu'alors marginal, représente aujourd'hui près de 50 % de l'activité.

Dans le cadre de ces entretiens, les travailleurs sociaux sont susceptibles de proposer l'attribution d'aides financières, des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre elles, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2020	113 755,34 €	1163	97,81 €	17 786,91 €	159	111,87 €
2ème semestre 2020	131 318,89 €	1164	112,81 €	27 234,71 €	200	136,17 €
Total 2020	245 074,23 €	2327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136,00 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142,00 €
Total 2017	207 145,04 €	2274	91,00 €	41 189,80 €	312	132,00 €

La nature des aides pour le second semestre 2020 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	83 666 €	63,71	878	95,29 €	20 934,92 €	46,5	237	88,33 €
Logement	30 172,20 €	22,98	128	233,89 €	15 482,68 €	34,39	68	227,69 €
Santé-Handicap	1 549,14 €	1,18	9	172,12 €	3 583,25 €	7,96	19	188,59 €
Autres*	15 931,06 €	12,13	148	107,04 €	5 020,77 €	11,15	35	143,45 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

En 2020 ce sont 290 095,85 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux.

Entre 2017 et 2020, le montant global des aides financières pour les deux services sociaux est en constante augmentation, soit une hausse de 14,4 %.

Ce montant est en hausse de 12,63 %, par rapport à 2019 puisqu'il s'élevait à 253 446,77 €.

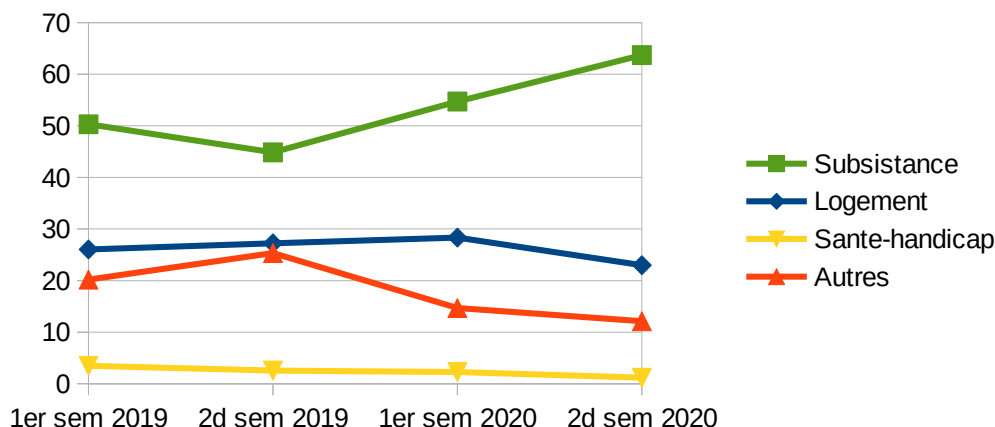
Le montant global des aides pour le second semestre 2020 s'élève à 158 553,60 €, soit une hausse de 17,03 % par rapport au montant global des aides redistribués au premier semestre 2020 qui s'élevaient à 131 542,25 €.

Cette hausse s'observe également en nombre d'aides redistribuées notamment pour le service social gérontologique et en montant moyen alloué par rapport à 2019.

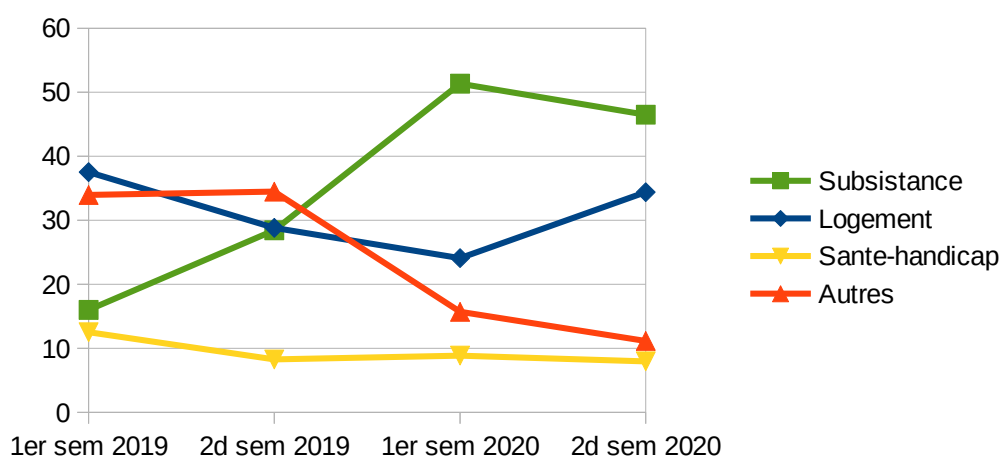
Le compte rendu des aides facultatives du mois de juin 2019 à juin 2020, présenté au conseil d'administration du 23 septembre 2020, démontrait que suite à la crise sanitaire et dès le premier confinement, la nature des aides redistribuées avait sensiblement changé dans leur composition entre le second semestre 2019 et le premier semestre 2020. Les aides à la subsistance, en forte hausse, représentaient 44,85 % des aides globales au cours du second semestre 2019 pour passer à 54 %.

Evolution de la nature des aides redistribuées depuis janvier 2019

- Service social général



- Service social gérontologique



Dans le contexte de crise économique actuelle, les impacts de la crise sanitaire se traduisent par une augmentation des aides globales redistribuées et par une intensification de l'augmentation des besoins de première nécessité au second semestre 2020 pour le public de 18 à 62 ans, et des besoins liés au logement pour les 62 ans et plus. Les aides à la subsistance représentent plus de 65 % des aides globales redistribuées au second semestre 2020.

Plus précisément de juillet à décembre 2020 service social général :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 1/3 des demandes sont allouées à des personnes ayant entre 51 et 62 ans et une demande sur deux concerne une personne entre 31 et 50 ans. Un demandeur sur cinq n'a aucune ressource et plus de 40 % ont < 350 € par mois.

Plus précisément de juillet à décembre 2020 service social gérontologique :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 40 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 750 €, soit en-dessous du minimum vieillesse et près de la moitié des aides sont attribuées à des personnes de moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Trésorerie Municipale : 1